

FONDS DE PLACEMENT GARANTI

Aperçus des fonds

RÉGIME D'ACCROISSEMENT DE L'IMPÉRIALE – SÉRIE IGP

Renseignements financiers au **31 décembre 2024** (à moins d'indication contraire)

Les pages suivantes contiennent la description de chaque fonds offert en vertu du Régime d'accroissement de l'Impériale. L'aperçu du fonds vous donne une idée de ce dans quoi le fonds investit, de ses rendements et des frais qui peuvent s'appliquer.

Nous vous présentons des renseignements sur les rendements de nos fonds, y compris des tableaux, des diagrammes et des graphiques. Ces tableaux indiquent les principaux renseignements financiers relatifs à chacun de ces fonds et visent à vous aider à comprendre leur performance depuis leur établissement.

Les aperçus des fonds ne sont pas complets sans les rubriques « Et si je change d'idée ? » et « Renseignements supplémentaires » ci-dessous.

Et si je change d'idée ?

Vous pouvez annuler tout dépôt additionnel effectué au titre du contrat dans les deux jours ouvrables de la réception de l'avis d'exécution ou dans les cinq jours ouvrables de son envoi, selon la première de ces dates. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'au nouveau dépôt.

Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre postale). Vous récupérerez votre dépôt ou un montant équivalent à sa valeur, si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne concerne que le dépôt en cause et comprend le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter à votre contrat et à votre brochure descriptive. Vous pouvez aussi communiquer avec nous :

Desjardins Sécurité financière

Adresse postale :

1150, rue de Claire-Fontaine
Québec (Québec) G1R 5G4

Site Internet : desjardinsassurancevie.com

Courriel : fpgserviceclients@dsf.ca

Téléphone : 1 877 647-5435

Télécopieur : 1 888 926-2987

Table des matières

DSF FPG – Marché monétaire	3
DSF FPG – Actions canadiennes – Desjardins	5
DSF FPG – Actions canadiennes – Franklin ClearBridge (auparavant DSF FPG – Actions canadiennes – Franklin Bissett)	7

DSF FPG – MARCHÉ MONÉTAIRE

Renseignements financiers au 31 décembre 2024

Bref aperçu

Date de création :

Fonds : 20 novembre 1995

Série IGP : 7 novembre 2014

Valeur totale (en milliers) :

Série IGP : 374

Valeur liquidative par Part :

Série IGP : 10,50

Nombre de Parts en circulation

(en milliers) :

Série IGP : 36

Ratio des frais de gestion (RFG) :

Série IGP : 1,65 %

Gestionnaire de portefeuille :

Desjardins Gestion internationale
d'actifs inc.

Taux de rotation du portefeuille

(du Fonds sous-jacent) :

603,00 %

Dépôt minimal :

500 \$

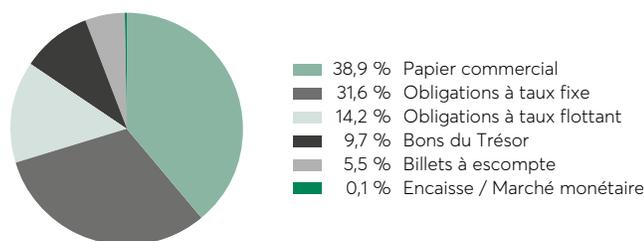
Dans quoi le fonds investit-il ?

Ce fonds investit dans le Fonds DGIA Marché monétaire. Le Fonds sous-jacent investit dans des acceptations bancaires et des bons du Trésor canadiens.

Dix principaux placements du Fonds sous-jacent	
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,750 %, 2025-03-07	9,4 %
Banque Scotia, 5,500 %, 2025-12-29	6,8 %
Province de l'Alberta, Billet à Ordre de Dette, 2025-05-26	5,1 %
Bons du Trésor, province de l'Ontario, 2025-09-10	4,4 %
Banque Toronto-Dominion, taux variable, 2025-01-31	3,9 %
Pure Grove Funding Trust, papier commercial, 2025-01-07	3,8 %
CDP Financial, papier commercial, 2025-03-12	3,7 %
Daimler Trucks Financial, 5,180 %, 2025-09-19	3,7 %
Banque de Montréal, taux variable, 2025-04-28	3,3 %
Banque Toronto-Dominion, 4,344 %, 2026-01-27	2,7 %
TOTAL	46,8 %

NOMBRE TOTAL DES PLACEMENTS : 49

Répartition des placements au 31 décembre 2024



Quel a été le rendement du fonds ?

Cette rubrique présente le rendement du fonds pour un Titulaire qui a choisi la série IGP, après déduction du RFG.

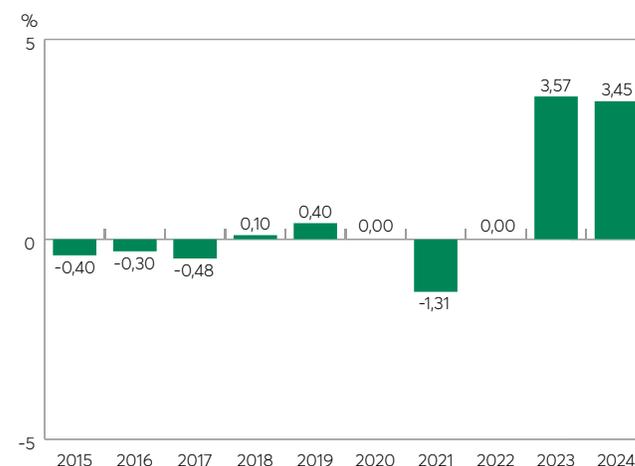
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas une indication de son rendement futur. En outre, votre rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un Titulaire ayant déposé 1 000 \$ dans le fonds le 7 novembre 2014 et ayant opté pour la série IGP détient maintenant 1 050 \$. Cela correspond à un rendement moyen de 0,5 % par année.

Rendement année après année

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un Titulaire ayant choisi la série IGP. Depuis 2015, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles elle a diminué.



DSF FPG – MARCHÉ MONÉTAIRE

Quel est le degré de risque ?

La valeur de votre dépôt peut diminuer.

Faible	Faible à modéré	Modéré	Modéré à élevé	Elevé
---------------	-----------------	--------	----------------	-------

Y a-t-il des garanties ?

Offert au titre d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger les dépôts du Titulaire en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour les garanties. Pour en savoir plus, se reporter à votre contrat et à votre brochure descriptive.

À qui le fonds s'adresse-t-il ?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche la liquidité et la sécurité de son capital.

Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais et dépenses que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir et racheter des Parts du fonds.

Frais d'acquisition et frais de rachat

Ce que vous payez	Fonctionnement
Jusqu'à 5 % de votre dépôt	<ul style="list-style-type: none">Les frais d'acquisition initiaux sont déduits de votre dépôt.Lorsque vous faites un dépôt, Desjardins Sécurité financière verse à votre conseiller et au distributeur avec lequel il fait affaire une commission brute de 4,5 %.Il n'y a aucuns frais de rachat.

Frais récurrents du fonds

Le RFG comprend les honoraires de gestion, les frais d'exploitation du fonds et les taxes, ainsi que les frais d'assurance en vertu de votre contrat. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent le rendement de votre dépôt. Pour en savoir plus sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter aux sections sur les garanties de votre contrat et de votre brochure descriptive.

RFG (taux annuel en % de la valeur du fonds)
1,65 %

Commission de suivi

Desjardins Sécurité financière verse à votre conseiller et au distributeur avec lequel il fait affaire une commission de suivi tant que vous détenez des Parts du fonds. Cette commission couvre les services et les conseils qu'ils vous fournissent. La commission de suivi est prélevée sur les honoraires de gestion. Son montant dépend de la valeur au marché de vos Parts.

- 0,50 % de la valeur au marché des Parts attribuées à votre contrat annuellement.

Autres frais

Il n'y a aucuns autres frais liés au Régime d'accroissement de l'Impériale.

Et si je change d'idée ?

Vous pouvez changer d'idée à propos de votre dépôt, mais vous pourriez n'avoir que deux jours pour le faire. Veuillez vous reporter au [couvert](#) du présent document pour plus d'information. Cette page explique aussi comment obtenir plus de renseignements. Cet aperçu du fonds n'est pas complet sans cette page.

DSF FPG – ACTIONS CANADIENNES – DESJARDINS

Renseignements financiers au 31 décembre 2024

Bref aperçu

Date de création :

Fonds : 16 novembre 2020

Série IGP : 16 novembre 2020

Valeur totale (en milliers) :

Série IGP : 10

Valeur liquidative par Part :

Série IGP : 7,37

Nombre de Parts en circulation (en milliers) :

Série IGP : 1

Ratio des frais de gestion (RFG) :

Série IGP : 2,30 %

Gestionnaire de portefeuille :

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

Taux de rotation du portefeuille (du Fonds sous-jacent) :

60,70 %

Dépôt minimal :

500 \$

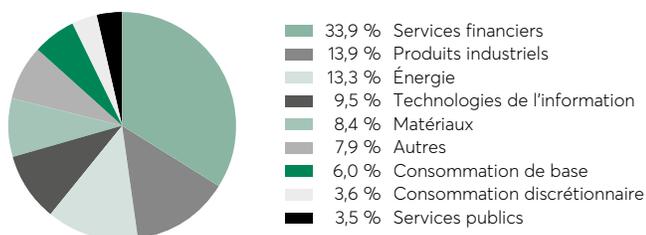
Dans quoi le fonds investit-il ?

Ce fonds investit dans le Fonds Desjardins Actions canadiennes. Le Fonds sous-jacent investit principalement dans des titres de participation de sociétés canadiennes de grande capitalisation.

Dix principaux placements du Fonds sous-jacent	
Banque Royale du Canada	6,3 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,9 %
Banque Toronto-Dominion	4,2 %
Brookfield	4,2 %
Banque de Montréal	4,1 %
Canadien Pacifique Kansas City	3,4 %
Constellation Software	3,3 %
Shopify	3,1 %
Canadian Natural Resources	3,1 %
Enbridge	3,0 %
TOTAL	39,6 %

NOMBRE TOTAL DES PLACEMENTS : 69

Répartition des placements au 31 décembre 2024



Quel a été le rendement du fonds ?

Cette rubrique présente le rendement du fonds pour un Titulaire qui a choisi la série IGP, après déduction du RFG.

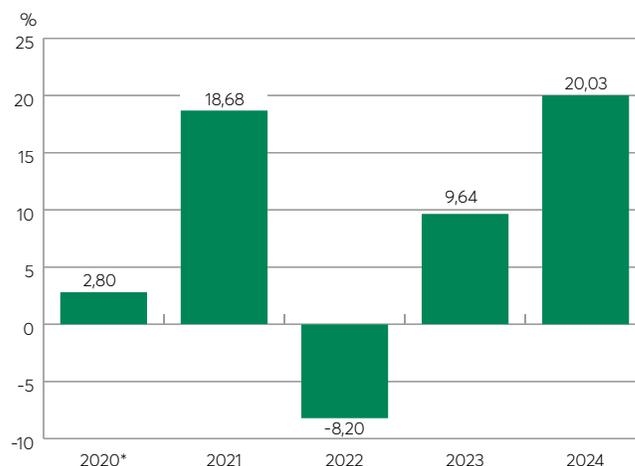
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas une indication de son rendement futur. En outre, votre rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un Titulaire ayant déposé 1 000 \$ dans le fonds le 16 novembre 2020 et ayant opté pour la série IGP détient maintenant 1 474 \$. Cela correspond à un rendement moyen de 9,9 % par année.

Rendement année après année

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours des 5 dernières années pour un Titulaire ayant choisi la série IGP. Depuis le 16 novembre 2020, on note 4 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle elle a diminué.



* Le rendement est pour une année partielle à partir de la date de lancement du fonds pour la série IGP.

DSF FPG – ACTIONS CANADIENNES – DESJARDINS

Quel est le degré de risque ?

La valeur de votre dépôt peut diminuer.

Faible	Faible à modéré	Modéré	Modéré à élevé	Elevé
--------	-----------------	---------------	----------------	-------

Y a-t-il des garanties ?

Offert au titre d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger les dépôts du titulaire en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour les garanties. Pour en savoir plus, se reporter à votre contrat et à votre brochure descriptive.

À qui le fonds s'adresse-t-il ?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une appréciation du capital à long terme en investissant dans un fonds d'actions canadiennes de base.

Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais et dépenses que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir et racheter des Parts du fonds.

Frais d'acquisition et frais de rachat

Ce que vous payez	Fonctionnement
Jusqu'à 5 % de votre dépôt	<ul style="list-style-type: none">Les frais d'acquisition initiaux sont déduits de votre dépôt.Lorsque vous faites un dépôt, Desjardins Sécurité financière verse à votre conseiller et au distributeur avec lequel il fait affaire une commission brute de 4,5 %.Il n'y a aucuns frais de rachat.

Frais récurrents du fonds

Le RFG comprend les honoraires de gestion, les frais d'exploitation du fonds et les taxes, ainsi que les frais d'assurance en vertu de votre contrat. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent le rendement de votre dépôt. Pour en savoir plus sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter aux sections sur les garanties de votre contrat et de votre brochure descriptive.

RFG (taux annuel en % de la valeur du fonds)
2,30 %

Commission de suivi

Desjardins Sécurité financière verse à votre conseiller et au distributeur avec lequel il fait affaire une commission de suivi tant que vous détenez des Parts du fonds. Cette commission couvre les services et les conseils qu'ils vous fournissent. La commission de suivi est prélevée sur les honoraires de gestion. Son montant dépend de la valeur au marché de vos Parts.

- 0,50 % de la valeur au marché des Parts attribuées à votre contrat annuellement.

Autres frais

Il n'y a aucuns autres frais liés au Régime d'accroissement de l'Impériale.

Et si je change d'idée ?

Vous pouvez changer d'idée à propos de votre dépôt, mais vous pourriez n'avoir que deux jours pour le faire. Veuillez vous reporter au [couvert](#) du présent document pour plus d'information. Cette page explique aussi comment obtenir plus de renseignements. Cet aperçu du fonds n'est pas complet sans cette page.

DSF FPG – ACTIONS CANADIENNES – FRANKLIN CLEARBRIDGE* (auparavant DSF FPG – Actions canadiennes – Franklin Bissett)

Renseignements financiers au 31 décembre 2024

* Ce fonds n'est pas disponible pour les nouveaux dépôts et les échanges de Parts

Bref aperçu

Date de création :

Fonds : 17 avril 2000
Série IGP : 25 novembre 2016

Nombre de Parts en circulation

(en milliers) :
Série IGP : 134

Taux de rotation du portefeuille

(du Fonds sous-jacent) :
24,65 %

Valeur totale (en milliers) :

Série IGP : 2 249

Ratio des frais de gestion (RFG) :

Série IGP : 2,40 %

Dépôt minimal :

500 \$

Valeur liquidative par Part :

Série IGP : 16,83

Gestionnaire de portefeuille :

Société de Placements
Franklin Templeton

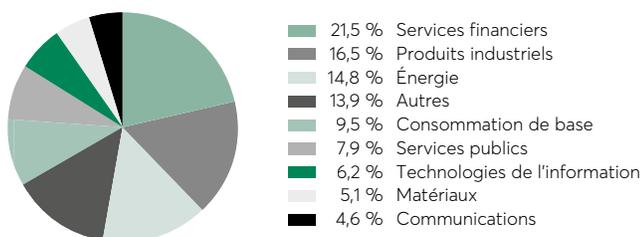
Dans quoi le fonds investit-il ?

Ce fonds investit dans le Fonds d'actions canadiennes Franklin ClearBridge. Le Fonds sous-jacent investit principalement dans des actions de moyennes et de grandes entreprises canadiennes.

Dix principaux placements du Fonds sous-jacent	
Banque Royale du Canada	5,3 %
Banque Toronto-Dominion	5,1 %
Brookfield	4,2 %
Banque de Montréal	4,1 %
Canadien Pacifique Kansas City	3,8 %
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,8 %
Alimentation Couche-Tard	3,6 %
Fortis	3,5 %
Franco-Nevada Corporation	2,7 %
Metro	2,6 %
TOTAL	38,7 %

NOMBRE TOTAL DES PLACEMENTS : 53

Répartition des placements au 31 décembre 2024



Quel a été le rendement du fonds ?

Cette rubrique présente le rendement du fonds pour un Titulaire qui a choisi la série IGP, après déduction du RFG.

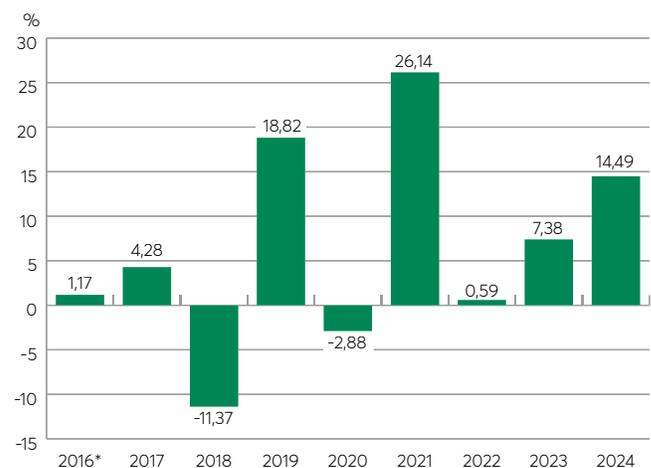
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas une indication de son rendement futur. En outre, votre rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un Titulaire ayant déposé 1 000 \$ dans le fonds le 25 novembre 2016 et ayant opté pour la série IGP détient maintenant 1 683 \$. Cela correspond à un rendement moyen de 6,6 % par année.

Rendement année après année

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours des 9 dernières années pour un Titulaire ayant choisi la série IGP. Depuis le 25 novembre 2016, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



* Le rendement est pour une année partielle à partir de la date de lancement du fonds pour la série IGP.

DSF FPG – ACTIONS CANADIENNES – FRANKLIN CLEARBRIDGE (auparavant DSF FPG – Actions canadiennes – Franklin Bissett)

Quel est le degré de risque ?

La valeur de votre dépôt peut diminuer.

Faible	Faible à modéré	Modéré	Modéré à élevé	Elevé
--------	------------------------	--------	----------------	-------

Y a-t-il des garanties ?

Offert au titre d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger les dépôts du Titulaire en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour les garanties. Pour en savoir plus, se reporter à votre contrat et à votre brochure descriptive.

À qui le fonds s'adresse-t-il ?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche la croissance à long terme de son capital. Puisque le fonds investit dans des actions, des changements dans les conditions de marché peuvent entraîner l'augmentation ou la diminution de sa valeur au marché dans une courte période de temps.

Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais et dépenses que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir et racheter des Parts du fonds.

Frais d'acquisition et frais de rachat

Ce que vous payez	Fonctionnement
Jusqu'à 5 % de votre dépôt	<ul style="list-style-type: none">Les frais d'acquisition initiaux sont déduits de votre dépôt.Lorsque vous faites un dépôt, Desjardins Sécurité financière verse à votre conseiller et au distributeur avec lequel il fait affaire une commission brute de 4,5 %.Il n'y a aucuns frais de rachat.

Frais récurrents du fonds

Le RFG comprend les honoraires de gestion, les frais d'exploitation du fonds et les taxes, ainsi que les frais d'assurance en vertu de votre contrat. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent le rendement de votre dépôt. Pour en savoir plus sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter aux sections sur les garanties de votre contrat et de votre brochure descriptive.

RFG (taux annuel en % de la valeur du fonds)
2,40 %

Commission de suivi

Desjardins Sécurité financière verse à votre conseiller et au distributeur avec lequel il fait affaire une commission de suivi tant que vous détenez des Parts du fonds. Cette commission couvre les services et les conseils qu'ils vous fournissent. La commission de suivi est prélevée sur les honoraires de gestion. Son montant dépend de la valeur au marché de vos Parts.

- 0,50 % de la valeur au marché des Parts attribuées à votre contrat annuellement.

Autres frais

Il n'y a aucuns autres frais liés au Régime d'accroissement de l'Impériale.

Et si je change d'idée ?

Vous pouvez changer d'idée à propos de votre dépôt, mais vous pourriez n'avoir que deux jours pour le faire. Veuillez vous reporter au [couvert](#) du présent document pour plus d'information. Cette page explique aussi comment obtenir plus de renseignements. Cet aperçu du fonds n'est pas complet sans cette page.

Desjardins, un nom qui inspire confiance !

Le Mouvement Desjardins est le premier groupe financier coopératif au Canada et l'une des institutions financières les mieux capitalisées au pays.

Il jouit d'excellentes cotes de crédit comparables à celles de plusieurs grandes banques canadiennes et même internationales. Cela lui vaut notamment d'être reconnu parmi les institutions financières les plus solides dans le monde selon le magazine *The Banker*.

desjardinsassurancevie.com



La brochure descriptive contient des renseignements importants sur les caractéristiques du Régime d'accroissement de l'Impériale et les Fonds de placement garanti DSF. Nous vous conseillons de lire ce document attentivement.

Les Fonds de placement garanti DSF sont établis par Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

Fonds de placement garanti DSF est une marque de commerce déposée de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. Desjardins Assurances et son logo sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, employées sous licence.